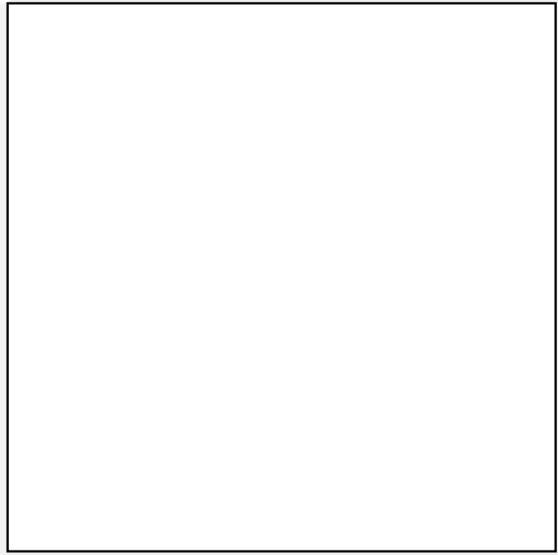


PLAN LOCAL D'URBANISME

Version arrêt

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage - Zoom sur le bourg



Zooms au 1:4 000

ZONAGE

- UP : Centre-ville d'Auxonne, entre Saône et Brizotte
- UA : Faubourgs mixtes situés le long des axes principaux
- UB : Quartiers résidentiels
- UN : Quartiers résidentiels à constructibilité limitée
- UE : Zones d'activités industrielles et artisanales
- UM : Zone militaire
- AUH : Extension urbaine à vocation résidentielle
- AUE : Extension urbaine à vocation économique
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole sensible
- N : Zone naturelle et forestière
- Ns : Zone naturelle sensible
- NI : Secteur de loisir et touristique
- NIt : Secteur de loisir et touristique inconstructible
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables

PRESCRIPTIONS

Mesures de protection en faveur de la protection du patrimoine naturel :

- Arbre remarquable
- Mare
- Ripisylve
- Haie
- Alignement d'arbres à maintenir, conforter ou créer
- Bosquet
- Jardin et frange urbaine

Mesure en faveur de la protection du patrimoine culturel, historique et architectural :

- Patrimoine ponctuel (calvaire, croix, ...)
- Bâti ancien protégé au titre du PLU
- Séquence urbaine d'intérêt patrimonial
- Bâti ancien protégé au titre du Site Patrimonial Remarquable
- Secteur de diversité commerciale à préserver au titre de l'article R151-37 du code de l'urbanisme
- Secteur d'intensification urbaine
- Implantation des constructions en recul de 5m
- Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Quartier de la Colomnière
- Pôle d'équipements publics ou collectifs
- Centre-ville historique
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

- Zone rouge d'inconstructibilité (RI)
- Zone bleue de constructibilité sous prescriptions (BI)

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Voie ferrée
- Parcelles
- Batiments
- Eléments hydrographiques

